

OBJET : AVENANTS AUX CONVENTIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2004 ENTRE LA VILLE D'AUBERVILLIERS, LES ASSOCIATIONS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC (CAISSE DES ECOLES) DU SECTEUR ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS, POUR L'ANNEE 2004.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Approuvant les conventions passées avec les associations et l'établissement public oeuvrant dans les secteurs Enfance, Jeunesse et Sports,

Considérant qu'il est nécessaire de signer un avenant statuant sur le montant de la subvention accordée aux associations et à l'établissement public (Caisse des Ecoles),

A la majorité des membres du Conseil, M. AUGY et le groupe "U.M.P." s'étant abstenus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Approuve les termes de chaque avenant passé avec les associations ci-dessous désignées et la Caisse des Ecoles et autorise le Maire à les signer.

Cyclisme Municipal d'Aubervilliers	96 500,00 €
Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers	731 777,00 €
Aubervacances Loisirs	1 300 503,00 €
Foyer des Jeunes Travailleurs	150 000,00 €
Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers	1 180 000,00 €
C.M.A Football	298 516,51 €
C.M.A Escrime	86 200,00 €
Club Municipal d'Aubervilliers Omnisports	527 541,65 €

LE MAIRE,